

N° 16/4.08

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 124'000.00 POUR L'AMENAGEMENT D'UN QUARTIER DE TOMBES CINERAIRES ET D'UN NOUVEAU QUARTIER DE TOMBES A LA LIGNE



Direction de la jeunesse, de la sécurité sociale et des espaces publics.

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 2 avril 2008.

Première séance de commission : mardi 15 avril 2008, à 18 h 30, à la Maison de la Violette

TABLE DES MATIERES

1	HISTORIQUE	3
2	ASPECTS TECHNIQUES	4
	2.1 Quartier de tombes cinéraires	4
	2.2 Quartier de tombes à la ligne.....	4
3	ASPECTS FINANCIERS.....	4
	3.1 Quartier d'incinération.....	5
	3.2 Quartier d'inhumation.....	5
4	CONCLUSION	5

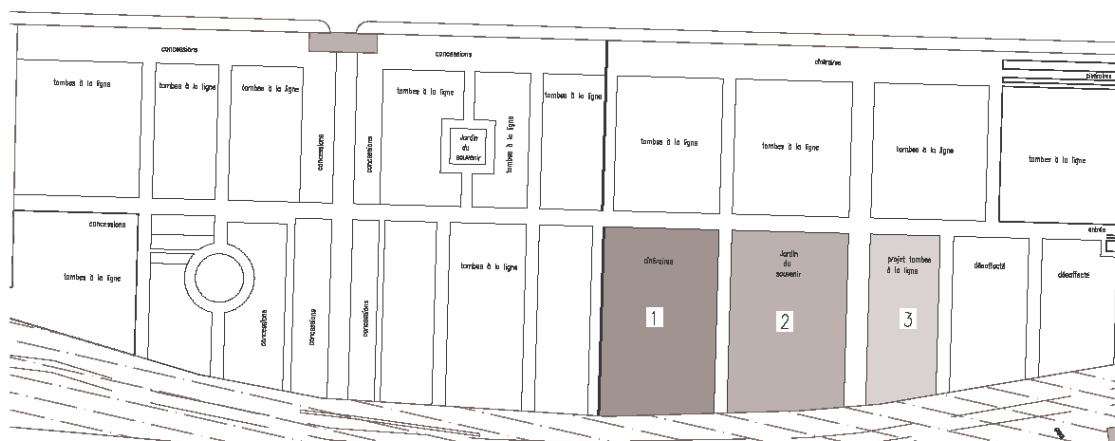
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 HISTORIQUE

Le cimetière de la Ville de Morges, initialement situé au-dessus de la gare (Saint-Roch), a été déplacé au Molliau, sur le territoire de la Commune de Tolochenaz, en 1903. La première inhumation dans ce nouveau cimetière a eu lieu le lundi 11 janvier 1904.

Depuis, les désaffectations se sont succédé tous les deux ans, après le délai légal de trente ans, et de nouveaux quartiers ont été régulièrement aménagés, selon les besoins, que ce soit pour des tombes cinéraires, à la ligne ou pour des concessions.

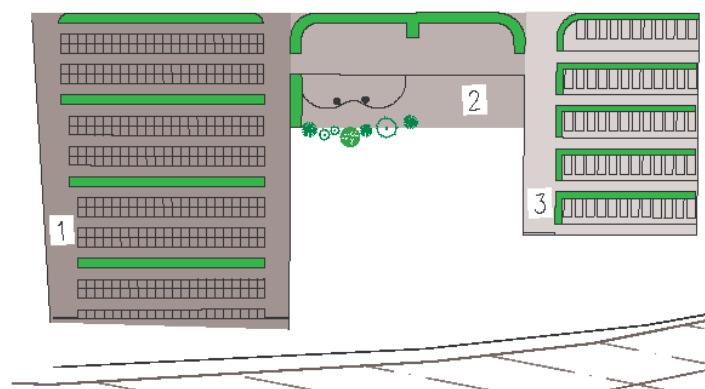
En 1984, compte tenu des demandes, un Jardin du Souvenir a été aménagé. En 2007, un nouveau Jardin du Souvenir a dû être créé pour répondre aux nombreux besoins. Celui-ci sera mis en service dans le courant 2008.



1. Tombes cinéraires

2. Jardin du Souvenir

3. Projet tombes à la ligne



Actuellement, il y a 406 tombes cinéraires et 20 sont encore disponibles dans l'aménagement réalisé. La moyenne des inhumations de cendres est de 15 par année sur de nouvelles tombes cinéraires, avec une crête en 1996, avec 24 enterrements. Compte tenu de cette moyenne, les places disponibles sont estimées au maximum à une année et il est nécessaire de créer de nouvelles cases pour faire face aux besoins.

L'aménagement proposé permettra de disposer de 222 tombes cinéraires supplémentaires qui, selon la moyenne actuelle, devraient couvrir les besoins des 15 prochaines années.

Le nombre de tombes à la ligne s'élève à 1'148 et il reste 91 emplacements libres. La moyenne annuelle des enterrements est de 25 inhumations de corps par année, et permet de supputer que les places à disposition couvrent les besoins pour les trois prochaines années.

Le projet prévoit la place pour 59 inhumations supplémentaires.

Le préavis qui vous est présenté est motivé par le fait qu'actuellement les aménagements se font au coup par coup, selon les besoins, et que le cimetière donne l'impression d'être en chantier perpétuel, en plus des désaffectations réalisées tous les deux ans. La réalisation en une fois de ce quartier de tombes cinéraires et de tombes à la ligne permettrait de diminuer le nombre de chantiers successifs en un lieu qui devrait répondre à un besoin de calme et de recueillement.

Au plan des investissements en 2008, un montant de CHF 115'000.00 est prévu pour réaliser ces aménagements.

2 ASPECTS TECHNIQUES

2.1 Quartier de tombes cinéraires

Les cases cinéraires ont une dimension de 80 x 80 centimètres, elles sont entourées de bordures en granit de 5/6 centimètres d'épaisseur dont le dessus est flammé. Pour respecter l'harmonie, les cheminements prévus sont en revêtement bitumineux, des haies seront plantées selon le plan.

2.2 Quartier de tombes à la ligne

Le nouveau quartier prévoit la place pour 59 nouvelles tombes réparties en 5 bandes. Des haies seront plantées une fois que les inhumations auront été faites et sépareront les tombes.

Les cheminements en revêtement bitumineux seront bordés de bordures en granit.

3 ASPECTS FINANCIERS

L'inventaire des travaux à réaliser se présente, en termes de coûts, comme suit, étant entendu que les deux quartiers se réalisent en même temps, afin d'éviter les frais d'une deuxième installation de chantier et pour ne pas intervenir avec des travaux près du Jardin du Souvenir.

3.1 Quartier d'incinération

Installation de chantier	CHF	1'900.00
Terrassement et ballastage	CHF	15'000.00
Aménagement de la surface	CHF	65'000.00
Plantation	CHF	6'000.00
Divers et imprévus	CHF	2'100.00
Total	CHF	90'000.00

3.2 Quartier d'inhumation

Terrassement et ballastage	CHF	12'000.00
Aménagement de la surface	CHF	20'000.00
Divers et imprévus	CHF	2'000.00
Total	CHF	34'000.00

Un montant de CHF 115'000.00 est porté au plan des dépenses d'investissements en 2008 pour l'aménagement d'un quartier de tombes cinéraires et d'un nouveau quartier de tombes à la ligne.

4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 124'000.00 pour l'aménagement d'un quartier de tombes cinéraires et d'un nouveau quartier de tombes à la ligne;
2. de dire que ce montant sera amorti en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 6'200.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 mars 2008.

le syndic

le secrétaire

E. Voruz

G. Stella